

Lettre de Communication

de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

Numéro 2



Editorial du Président

2010, une année utile.

Alors que nous venons de fêter le premier anniversaire de notre Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, nous pouvons faire le constat d'une année utile. En effet, l'année 2010, n'aura pas seulement été une année d'installation, mais aussi et surtout une année de réalisation.

Dès juillet, nous signions notre engagement dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat dont l'objectif est de soutenir financièrement les propriétaires bailleurs ou occupants qui souhaitent améliorer leurs logements. Les premiers travaux sont en cours et les premières aides attribuées. Des permanences sont organisées pour renseigner les pétitionnaires (contact auprès du Cal'Pact au 04.79.37.15.65).

Deux déménagements sont par ailleurs à notre actif. Le premier au cours de l'été pour installer l'équipe technique dans les locaux de la Saulcette. Cette installation était devenue indispensable pour permettre aux agents en charge du service des déchets de disposer d'un lieu unique et propre à notre collectivité pour travailler dans de bonnes conditions. Et un autre déménagement, plus récent celui-là qui nous a permis d'installer l'administration de notre collectivité (par ailleurs partagée avec le SIVOM et les syndicats de l'eau et de l'assainissement) dans le bâtiment de l'ancien tribunal situé Quai St Réal à Moûtiers. Cette opération permet d'installer de manière décente et durable les agents,

et d'éviter à cette occasion une opération lourde de réhabilitation de nos anciens locaux, propriété de la ville de Moûtiers.

Notre collectivité a finalisé son adhésion au SMITOM de Tarentaise afin de pérenniser le traitement des ordures ménagères produites sur nos huit communes. Au 1^{er} janvier 2011, nous avons d'autre part repris la collecte des cartons à Moûtiers, compétence de la CCCT jusqu'alors exercée par la ville. Il s'agit aussi de rationaliser les compétences.

Avec une adhésion au Syndicat du Morel dès janvier 2010, tous les habitants de nos communes ont bénéficié des tarifs préférentiels de la piscine. Nous nous félicitons de cet engagement durable qui a dynamisé la volonté de réaliser les travaux d'amélioration de cet équipement et qui sont actuellement en cours.

Tout dernièrement, nous avons retenu un architecte consultant qui assurera des permanences pour accompagner en amont de leurs projets toutes les personnes qui souhaitent réaliser des travaux nécessitant un permis de construire ou une déclaration préalable (renseignements, rendez-vous au secrétariat de la CCCT : 04.79.24.41.41).

2011 ne sera pas une année plus calme, de nombreux projets sont en émergence et le renforcement de l'équipe administrative avec de récents recrutements va nous permettre de dynamiser notre action en faveur des communes et des habitants de Cœur de Tarentaise.

Fabrice PANNETOUCHE

Maire de Saint Jean de Belleville
Président de la Communauté
de Communes Cœur de Tarentaise

Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables



Dans le cadre des soutiens financiers mis en place pour les projets privés (particuliers, petites et moyennes entreprises, agriculteurs, associations) liés à la maîtrise de l'énergie et au développement de l'utilisation des énergies renouvelables, le département de la Savoie, a mis en place un **guichet unique** au service de la population.

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise a décidé de s'associer à cette démarche en attribuant des aides communautaires complémentaires :

→ Travaux éligibles et montant des aides pour 2010

CRITERES D'INTERVENTION	MONTANTS 2010 Communauté de communes Cœur de Tarentaise	MONTANTS 2010 Conseil Général
Construction habitat individuel basse consommation	300 €	3000 €
Construction habitat collectif basse consommation	300 €	1000 €
Rénovation thermique de l'habitat individuel et collectif	500 €	15 € / m ² d'isolant, 100 € par ouverture remplacée avec plafond de 25 % du montant des travaux TTC
Chauffe-eau solaire individuel	150 €	500 €
Système solaire combine individuel	250 €	1200 €
Chaudière automatique au bois granulé	250 €	4000 à 2000 € selon la puissance (plafond 20% du montant TTC)
Géothermie individuelle et collective	Pas d'aide de la CCCT	Aide du Conseil Général

→ Constitution du dossier et demande de subvention

C'est « le guichet unique pour la maîtrise de l'énergie » qui est chargé de l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le compte du Département et de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

Un seul dossier de demande de subvention est à constituer et à adresser au guichet unique :

Hôtel du Département

Guichet Unique « maîtrise de l'Energie »

B.P. 1802 - 73018 CHAMBERY Cédex - Tél. : 04 79 96 75 24 / 04 79 96 75 22

Tout renseignement pour constitution du dossier (fiche technique, devis, coordonnées bancaires) sur le site : <http://guichet-unique-enr.cg73.fr>

→ Autres avantages financiers

Toutes les aides financières destinées aux particuliers portent sur l'installation du matériel ou la réalisation des travaux ; ne portant pas sur le matériel lui-même, ou s'appliquant pour des performances énergétiques renforcées par rapport aux exigences du crédit d'impôt, les aides de la communauté de communes et du Département viennent en complément, et par conséquent sont cumulables avec le crédit d'impôt.

→ La Communauté de Communes vient de mettre en place un nouveau service, rendu obligatoire par la loi : le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).



Qu'est-ce que le SPANC ?

Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau d'égout (assainissement collectif ou « tout à l'égout »), elle doit être dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques : c'est ce que l'on appelle « assainissement non collectif ».

Son but ? Assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées tout en protégeant l'environnement.

Si la loi impose aux habitants de disposer d'une telle installation, la loi impose également aux collectivités la mise en place d'un service pour contrôler la conception et le bon fonctionnement de ces installations.

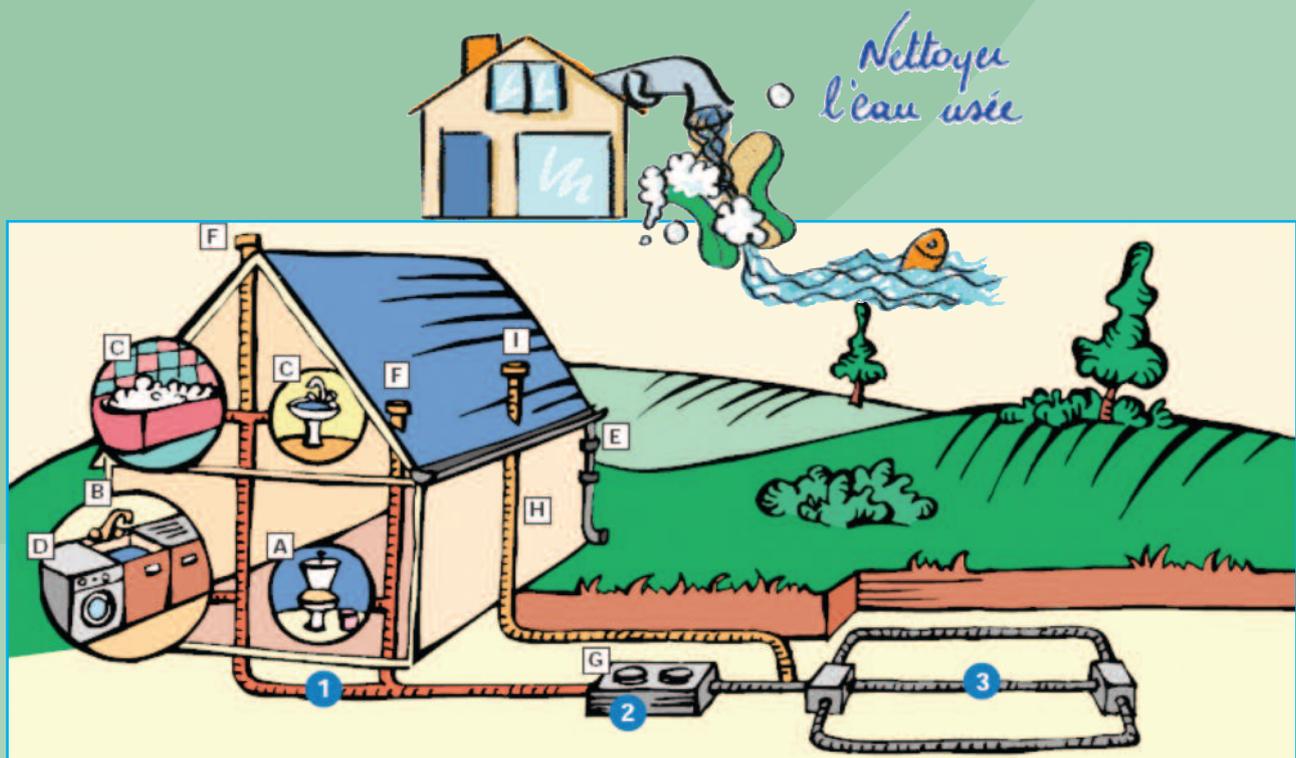
Depuis le 1^{er} Avril, la CCCT assure les diagnostics de l'existant en cas de cession immobilière.

A partir de cet été, les contrôles des installations existantes (diagnostic de bon fonctionnement), et des installations à construire, seront pleinement opérationnels.

Le financement de ce service sera établi dans le cadre d'un budget annexe par le biais de redevances à l'acte.

Qui contacter ?

Contactez la CCCT - 133 quai Saint-Réal, 73600 MOUTIERS - Tél. 04 79 24 41 41



➔ L'OPAH : des aides pour financer les travaux de rénovation de votre logement

L'OPAH, qu'est-ce donc ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une opération d'une durée de 3 ans pendant laquelle différents financeurs, comme « Cœur de Tarentaise », l'Etat ou bien le Conseil Général de la Savoie, subventionneront les travaux de rénovation des logements. Cette démarche a pour premier objectif d'améliorer la performance énergétique des logements, de développer l'offre de logements locatifs à l'année, de faciliter l'accessibilité pour les personnes handicapées ou encore de lutter contre l'habitat indigne.

Que le propriétaire occupe son propre logement ou le loue, il peut être éligible aux aides. Afin de pouvoir en bénéficier, un contact est mis à votre disposition : le Cal'Pact, au 04 79 37 15 65.

Ce cabinet, spécialisé dans le domaine de l'habitat, réalisera les dossiers de demande de subvention. Il tiendra également des permanences tous les derniers vendredis de chaque mois au siège de la Communauté de communes, de 10h à 12h. La première permanence a eu lieu le 25 février dernier.

➔ Aménagement de l'espace

Une consultance architecturale

Réunis à Villarlurin le 20 janvier 2011, Georges DANIS et les élus de la commission de l'aménagement de l'espace ont proposé la mise en place d'un service de Consultance Architecturale validé par le Conseil Communautaire.

Ce service d'assistance est ouvert à toute la population et est opérationnel depuis le 1^{er} mars 2011.

Totalement gratuit pour les usagers, il sera assuré par Madame Anne-Sophie PERRON, architecte à Saint-Jean-de-Maurienne.

Cette démarche se fait en lien avec l'appui technique du CAUE et un financement à hauteur de 50% par le Conseil Général.

Les services de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise sont à votre disposition pour vous informer utilement sur ce nouveau service ouvert à tous.

➔ La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise a déménagé



Depuis le lundi 31 janvier dernier, les **services de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise** ont emménagé dans leurs nouveaux locaux, quai Saint Réal à Moutiers, locaux de l'ancien Palais de justice. La Communauté de Communes s'ouvre ainsi aux habitants au cœur même de la ville.

En ce lieu, seront regroupés sous un même toit **les services de la Communauté de Communes** présidés par Fabrice PANNEKOUCKE, ceux du **Sivom** présidés par Philippe NIVELLE et ceux des **syndicats de l'eau et de l'assainissement** présidés par René RAMAGLIA.

Les services de l'APTIV rejoindront ces mêmes lieux, dans le courant du second semestre 2011.

Suite au départ de Monsieur Arnaud PLAISANCE pour l'école d'art d'Annecy, un nouveau Directeur Général des services vient d'être nommé. Il s'agit de Monsieur Dominique ASSIER qui vient de la communauté de Communes de Saint Pierre d'Albigny.

Sur un plan pratique, les numéros de téléphone demeurent inchangés et les domaines de compétence restent les mêmes pour le Sivom :

- école de musique
- transports scolaires
- entretien des cours d'eau

Gestion des déchets, énergies renouvelables, développement économique, logement, aménagement de l'espace et culture étant des compétences de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

L'ancien palais de justice retrouve ainsi une activité pleine et entière en s'ouvrant aux habitants de notre canton.

